



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 11 avril 2024

L'an 2024 et le 11 avril à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 4 avril 2024.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Date d'affichage : 4 avril 2024

Délibération N° 11-04-2024 / N°53

Etaient présents les membres en exercice : 94

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 108

Absents : Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Jean -Marc Cuvillier ayant donné procuration à Guy Vasseur, Patrick Nepveu ayant donné procuration Serge Leu, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Joel Tournel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux,

Secrétaire de séance : Arnaud Ricq

Titre de la délibération : Reversement au Budget Gémapi des produits issus de la taxe Gémapi et des Attributions de Compensation

Suite à la présentation en commission finances réunie le 14 février et le 28 mars 2024, en conseil communautaire le 22 février 2024 du relevé d'orientation budgétaire

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 avril 2024

Monsieur le Vice Président rappelle qu'il a été créé au 1/01/2024 un budget Annexe Gémapi Erosion Ruissellement

Que depuis 2018, nous percevons une taxe Gémapi dont le produit n'a pas été totalement consommé

Que dans le cadre de la prise de compétence Erosion et Ruissellement et suite au transfert de charges s'y référant

Que dans le cadre de la procédure de révision libre des attributions de compensation et du débat qui s'est tenu dans le cadre de la CLECT,

Après échanges, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- de verser au Budget Gémapi/Erosion/Ruissellement :
 - le solde du produit restant de la taxe Gémapi 2018-2023
 - le produit Gémapi 2024
 - le reversement des attributions de compensation 2024 de fonctionnement et d'investissement

Il propose donc les écritures comptables suivantes :

Budget principal

Dépenses d'investissement : art 20415342 = 189 583 € (AC)

Dépenses de Fonctionnement : art 6573641 = 15 299 € (AC)

art 6573641 = 766 664.48€ (GEMAPI 2018/2023)

art 6573641 = 286 217€ (GEMAPI 2024)

Budget GEMAPI

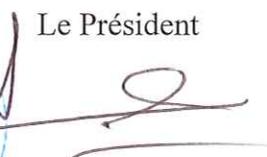
recettes d'investissement : art 13146 = 189 583 €

recettes de fonctionnement : art 75738 = 1 052 881.48 €

art 757361 = 15 299€

- d'autoriser le Président à procéder au paiement et encaissement sur les budgets correspondants.

Le Président



Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19/04/2024 et publication ou notification du 19/04/2024